

**AR22000399**  
**ARRETE DE NUMEROTAGE**

**Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales  
Notamment l'article L 2213-28 ;

**VU** la demande de Permis de Construire référencé  
PC 077 243 20 00024 délivré le 05 novembre 2020  
en vue de la construction de deux bâtiments  
d'habitation ;

**CONSIDÉRANT** la demande reçue le 04 juillet  
2022, de ARCADE-VYV PROMOTION

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Le numérotage de la propriété cadastrée BC 541 et BC 542 est fixé comme suit et figure sur le plan de principe annexé au présent arrêté :

- Bâtiment A : 17, Rue Léo Gausson
- Bâtiment B (entrée 2) : 19, Rue Léo Gausson
- Bâtiment B (entrée 3) : 19 bis, Rue Léo Gausson

**ARTICLE 2** – Aux termes de l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de l'affichage et de la notification de cet arrêté. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours-citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** – Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré sans l'autorisation et le contrôle de l'autorité Municipale.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Sous-Préfet de Torcy ;
- A la poste plateforme de distribution du courrier de Saint-Thibault-des-Vignes ;
- Au centre des Impôts Fonciers Pôle Topographique de Meaux ;
- Au commissariat de Police de Lagny-sur-Marne ;
- A la caserne des Pompiers de Lagny-sur-Marne ;
- Aux intéressés.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le treize juillet deux mille vingt-deux.

Pour extrait conforme,

Le Maire de Lagny-sur-Marne

Certifié exécutoire à la suite de sa  
transmission en Sous-Préfecture le : 20/07/2022  
A sa publicité électronique le : 20/07/2022  
Lagny-sur-Marne le : 20/07/2022



Jean Paul MICHEL